

Fête nationale

La vigilance est de mise avec les feux de joie et les feux d'artifice

Québec, le 20 juin 2024 – À l'approche du long week-end de la Fête nationale, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) rappelle qu'il est important de célébrer en toute sécurité. Au cours des prochains jours, d'autres activités festives se tiendront, telles que la Journée nationale des peuples autochtones, la Fête du Canada et les différentes festivités régionales. Cette période de célébration est largement associée aux feux de joie et aux feux d'artifice. À cet égard, selon les statistiques compilées par la SOPFEU, environ 60 feux de forêt par année trouvent leur origine dans un feu de camp mal éteint. Par ailleurs, les feux d'artifice sont responsables de trois feux de forêt par année.

LA SOPFEU rappelle qu'une interdiction de feux à ciel ouvert est en vigueur depuis ce midi dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord. Les feux de joie et les feux d'artifice y sont donc interdits jusqu'à nouvel ordre. Pour le reste du Québec, l'organisme de protection rappelle les règles de sécurité afin d'éviter l'éclosion de feux de forêt ou de végétation :

Pour un feu de camp sécuritaire :

- Vérifier auprès de la SOPFEU et de votre municipalité si les feux à ciel ouvert sont permis;
- Éviter de faire un feu si le danger d'incendie varie d'Élevé à Extrême;
- Éviter de faire un feu si le vent souffle à plus de 20 km/h;
- Dégager le sol de toute matière combustible (herbe, brindilles, feuilles mortes) ;
- Allumer un feu d'une dimension maximale d'un mètre par un mètre;
- Effectuer une surveillance constante et vous assurer d'avoir une réserve d'eau à proximité;
- Éteindre le feu en l'arrosant abondamment et en mélangeant bien les braises;
- Recommencer jusqu'à ce qu'aucune source de chaleur ne subsiste;
- Rester sur les lieux jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint.

Pour des feux d'artifice sans tracas:

- Vérifier auprès de votre municipalité si les feux d'artifice sont permis;
- Éviter de faire des feux d'artifice si le danger d'incendie varie d'Élevé à Extrême;
- Éviter de faire des feux d'artifice si le vent souffle à plus de 20 km/h;
- Choisir un lieu éloigné des secteurs boisés;
- Dégager le lieu d'allumage de toute matière combustible;
- Inspecter le site après l'activité pour vous assurer qu'aucune combustion ne persiste.

Pour consulter le danger d'incendie, la SOPFEU invite la population à visiter son site web. Depuis le début du printemps en zone de protection intensive, 185 incendies de végétation ont affecté 11 974 hectares de forêt, dont 81% sont attribuables à l'activité humaine.

— 30 —

Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

Information :

<http://sopfeu.qc.ca/porte-parole/>

Information :

Siège social	Stéphane Caron	418 906-6473
Région Est	Isabelle Gariépy	418 295-2300
Région Centre	Josée Poitras	418 275-6400
Région Ouest	Melanie Morin	819 449-4271